

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 41451

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants de langues anciennes au sujet de l'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire dans le cadre de la réforme des lycées. En effet, les professeurs redoutent que cette réforme mette en concurrence les langues antiques non seulement avec les enseignements artistiques, les SES et les langues vivantes comme c'est le cas actuellement, mais aussi avec la littérature française et l'histoire-géographie ainsi qu'avec tous les modules scientifiques. Cette disposition risque de favoriser les modules scientifiques et donc de cloisonner encore plus les différentes sections en marginalisant davantage la filière littéraire et les débouchés qu'elle offre. La réforme remet également en question la continuité d'enseignement du latin et du grec entre le collège et le lycée dans la mesure où les lycéens ne s'investiront pas dans un programme qu'ils ne pourront pas valider au baccalauréat. En outre, en marginalisant le latin et le grec, cette réforme risque de priver l'enseignement d'un facteur d'intégration et de promotion sociale. Enfin, ces disciplines ont une valeur pédagogique et citoyenne patente et nourrissent le patrimoine culturel et linguistique de l'Europe. Par conséquent, il souhaite savoir quelles mesures il envisage de prendre afin de conserver dans de bonnes conditions l'enseignement des langues anciennes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 41451 Rubrique : Enseignement secondaire Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

 $\textbf{Version web:} \ \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE41451}$

Question publiée le : 10 février 2009, page 1226 **Réponse publiée le :** 19 mai 2009, page 4915